Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 6

Rubrik: Chambre de commerce suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Date d'inscription limite : 15 juin 1969.

Prix: coût global (logement, déplacement, entretien pendant le camp) F. S. 160.

Pour les groupes (direction, matériel) :

Alpinistes: + 20 - F. S. 180.

Travailleurs : — 10 - F. S. 150.

Observateurs : F. S. 160.

Sportifs: + 10 - F. S. 170.

Artistes: + 10 - F. S. 170. Promeneurs: F. S. 160.

Une réduction peut être accordée lorsque la demande est munie d'une attestation du Consulat compétent.

- Les formules d'inscription peuvent être demandées à : M. Willy Bossard, 166, avenue de Verdun, 92 - Issy-les-Moulineaux (tél. 642-91-09).
- Les formules d'inscription doivent être remplies en caractères d'imprimerie et adressées au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des Jeunes, Alpenstrasse 26, 3 000 Berne.
- Le Secrétariat enverra aux participants un programme précis avec la liste de l'équipement et la liste des participants quelques semaines avant le début du camp.

La Serrana ou la comédie de la télévision

La troupe du théâtre de Carouge interprètera du 9 au 21 juin au TNP cette pièce de José Herrera Petere, adaptée par Claude Aubert. C'est l'histoire d'une romance espagnole du XVIe siècle. Hymne à la vie, à la femme, « La Serrana » plaide pour « l'occasion furtive et la rencontre opportune » contre le permanent, l'éternité desséchée, pour les Juifs et les Arabes chassés d'Espagne contre le christianisme hautain des Castillans, pour les « paysanschiens » contre les moines et les soldats, instruments d'une civilisation cruelle et inhumaine. Mais la pièce se déroule sur deux plans : d'une part la légende, située « aux XIVe, XVe et XVIe siècles » d'autre part notre réalité quotidienne, représentée par une famille ouvrière espagnole d'aujourd'hui, qui regarde l'histoire à la télévision.

Nous souhaitons que nombreux soient les Suisses de Paris à assister à cette remarquable pièce. Pour tous renseignements, s'adresser au Palais de Chaillot (tél. 553-27-79).





chambre de commerce suisse

La Suisse et l'Europe de demain

Au cours de l'exposé qu'il a prononcé à l'occasion d'un déjeuner-conférence organisé par la Chambre de Commerce Suisse en France au Cercle Interallié, son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Weitnauer a précisé l'attitude de la Suisse, face aux problèmes posés par la construction de l'Europe de demain.

Après avoir rappelé que la Suisse entend conserver son statut de neutralité permanente et armée, statut qui lui fut reconnu par les nations européennes lors du Congrès de Vienne en 1815 et qui depuis a pris une extension et une signification mondiales. M. Weitnauer a signalé avec vigueur que cette neutralité ne signifie aucunement désintéressement des problèmes vitaux de notre époque, ni repli égoïste sur soimême. Au contraire, la Suisse s'est toujours efforcée de jouer un rôle de conciliation entre les nations en conflit, grâce aux institutions internationales qui se sont établies sur son territoire, elle est devenue également un lieu de rencontre et de compréhension entre les hommes et les peuples.

D'autre part, sa vocation économique particulière lui a depuis longtemps donné une large ouverture sur le monde entier et à plus forte raison sur l'Europe dont elle est étroitement solidaire. C'est donc conformément à cette vocation que la Suisse a toujours très activement participé aux travaux de l'O.E.C.E. d'abord, visant à la reconstruction économique de l'Europe, puis aux négociations du Gatt et du Kennedy Round, cherchant à libérer le commerce international de ses multiples

entraves.

Cette attitude positive, la Suisse entend la maintenir à l'égard de la construction de l'unité économique européenne dont elle a fait son but. De la façon pragmatique qui lui est propre, elle veut accueillir favorablement tout progrès, si minime soit-il, qui la rapprochera de ce but. C'est ainsi qu'elle considère comme toujours valable, la demande de négociation qu'elle a adressée aux communautés européennes le 15 décembre 1961, et qu'elle attend aussi que, si une possibilité conduisant à un élargissement du Marché commun devait s'offrir, elle soit associée dès le départ à la négociation.

A ce propos, M. Weitnauer s'est montré fermement convaincu que le statut de neutralité de la Suisse qui avait été expressément réservé dans la demande de 1961, n'est nulement incompatible avec une meilleure organisation de l'Europe et c'est pourquoi il s'est montré surpris de la thèse défendue par certains, dont le gouvernement français n'a d'ailleurs jamais fait partie, selon laquelle une démarcation devrait être faite entre les neutres et les candidats à la pleine adhésion pour ce qui est du règlement des relations commerciales de la C.E.E. avec les tiers.

Il paraît en effet difficile de comprendre qu'une distinction de ce genre puisse affecter la solution des problèmes si éminemment pratiques et concrets que posent les relations commerciales à notre continent ; et cela d'autant moins que la Suisse est, selon les années et en chiffres absolus, le deuxième ou troisième client de la C.E.E., qui bénéficie à son égard d'une balance commerciale excédentaire d'un milliard de dollars. M. Weitnauer a enfin exprimé sa confiance de voir triompher la volonté de coopération et l'esprit constructif des Etats du Marché commun et de la Commission de Bruxelles chaque fois que se présenteront de nouveaux problèmes concrets à résoudre.

Pour conclure, M. Weitnauer a tenu à exprimer la satisfaction que lui cause l'xecellent climat qui caractérise les relations franco-suisses, relations dans lesquelles les deux pays ont déjà investi, et sont prêts à investir encore, tant de bonne volonté.

Annemasse

L'assemblée de la colonie suisse sous le signe de l'entraide

Forte de deux cents membres la colonie suisse d'Annemasse demeure un groupement homogène et actif. Sous la vigoureuse impulsion du président Nicolet elle a tenu son assemblée générale annuelle au cours de laquelle on a procédé au bilan de l'activité faite de nombreuses sorties et rassemblements sous le signe de l'amitié et du culte de la mère patrie. L'entraide constitue également l'un des volets de la tâche qui incombe aux dirigeants : « Un pour tous, tous pour un » la fière devise qui préside aux réunions des membres de la colonie n'est en effet pas un vain mot. Le colis de Noël aux anciens, les distributions de charbon, cet hiver il y en eut trois, la promenade offerte aux enfants sont autant d'actions qui soulignent les liens unissant les membres de la colonie qui ne manque pas de projets.

Les 15 et 16 juin en effet on organise un voyage à Lucerne et au glacier du Rhône, voyage qui constitue l'un des prolongements du train du bonheur dont les participants conservent un excellent souvenir.

Avant le banquet servi à l'hôtel de Savoie on prit connaissance de la situation fniancière qui laisse apparaître une saine gestion et l'on procéda à l'élargissement du comité dans lequel entre désormais deux nouveaux membres MM. Pierre Juvet et Marcel Vernez. Quant à l'équipe dirigeante elle n'a subi aucun changement. Le président Nicolet très bien dans son rôle depuis sept ans déjà continuera à conduire les destinées de la colonie suisse d'Annemasse, une société de bienfaisance reconnue comme telle par le Gouvernement fédéral de Berne.

Delle

Réunion des présidents et délégués des sociétés suisses de Franche-Comté

Les présidents et délégués des sociétés suisses de Franche-Comté se sont réunis à Delle le 23 mars 1959, sous la présidence de M. Jacques Dreier président de la Société Suisse de Delle et membre de la C.S.E. — assisté de MM. Prodolliet — consul à Besançon — A. Prisi — consul à Mulhouse et Piona — secrétaire général au Consulat de Besançon. Au total une soixantaine de personnes se retrouvaient dans la salle des fêtes de Delle pour prendre part aux entretiens.

Après les souhaits de bienvenue de M. Dreier et de MM. les Consuls, M. Piona évoqua le problème de l'A.V.S., c'est-àdire augmentation des rentes, mais également augmentation des cotisations. M. Voisard prit ensuite la parole pour exposer le problème de la retraite à 60 ans, problème qui lui tient à cœur depuis des années. M. Jacques Dreier évoqua les perspectives d'avenir des sociétés suisses et donna ensuite le nombre de S.E. immatriculés à la fin de 1967 :

92 000 en France; 33 000 en Allemagne; 18 000 en Italie;

14 000 en Grande-Bretagne;

7 000 en Autriche;

6 000 en Belgique et Luxembourg ;

5 000 en Scandinavie;

plusieurs milliers en Amérique,

Afrique, Asie.

Le gros problème des sociétés est actuellement le manque d'effectifs, jeunes. C'est pour cette raison qu'un comité de travail fut désigné pour étudier ce problème. Ce groupe composé de

M. Olivier Jaccard,

M. Ernest Widmeier,

M. Léon Bolle,

M. Jacques Dreier

se réunira à Besançon pour étudier un projet, sur l'initiative de M. le Consul de Besançon. L'Assemblée fut suivie d'une allocution de M. Louis Clerc, adjoint au maire de Dolle, qui avait du se faire remplacer, suite à une brusque aggravation de sa santé. Puis un concert d'accordéon par un groupe du Club des Accordéonnistes Dellois. composé d'enfants de 8 à 15 ans, accompagna le vin d'honneur offert par la ville de Delle. Un excellent déjeuner fut servi à l'Hôtel du Nord par notre cher compatriote Jean Muller. La journée se termina par une visite à la Citadelle de Belfort ; visite fort intéressante mais dont le charme fut un peu gâché par la pluie et le brouillard qui nous empêchèrent en particulier de profiter d'une vue magnifique

Le Havre

Journée des Suisses de Normandie

sur la trouée de Belfort.

Le dimanche 11 mai 1969 a eu lieu à Fontenai-sur-Orne (Orne), la traditionnelle « Journée des Suisses de Normandie ». C'est par un temps splendide que plus de 100 compatriotes se sont retrouvés à l'Hôtel-Restaurant « Le Faisan Doré », où le

Consulat de Suisse au Havre. avec l'aide des Présidents des différents groupements suisses de l'arrondissement consulaire, avait organisé la réunion.

M. Boesch, en sa qualité de Président de la plus ancienne société suisse de Normandie. souhaita la bienvenue à chacun et passa la parole à Monsieur le Consul. M. Steiner salua l'assistance en son nom et au nom de Madame Steiner, et remercia les participants d'avoir répondu aussi nombreux à son invitation. Dans son discours, il insista tout particulièrement sur l'importance qu'ont les Suisses à l'étranger de se tenir informés des problèmes de la vie politique dans notre pays, afin qu'ils puissent faire valoir leurs opinions conformément à l'article 45 bis de la Constitution. Il pense que l'un des meilleurs moyens d'être au courant de ce qui se passe en Suisse est d'être abonné soit au « Messager Suisse de France », soit à l' « Echo », éventuellement à ces deux revues. L'AVS/AI, le Fonds de solidarité et de nombreux autres problèmes de moindre importance ont été abordés. M. Steiner fut chaleureusement applaudi. M. Grandiean, le nouveau Président du Cercle suisse de Rouen, clôtura la série des discours et fit observer une minute de silence à la mémoire de son prédécesseur, M. Strohmaier, décédé en septembre dernier.

Une ambiance de gaieté et de franche amitié n'a cessé de régner tout au long de cette sympathique réunion où la chanson fut reine.

L'heure du départ est venue bien trop tôt rappeler à chacun l'obligation de rejoindre son foyer et c'est donc avec beaucoup de regrets qu'il fallut se séparer et quitter cette salle et la table garnie de fleurs printanières où fut servi un excellent repas. Nous avons entendu certains compatriotes exprimer le désir de se retrouver au même endroit l'année prochaine. Pourquoi pas!

+GF+

Raccords et Robinetterie en fonte malléable + GF +

Raccords et Robinetterie en matière plastique + GF +

Machines à fileter et à tronconner + GF +

Raccords à bague de serrage système SERTO, cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines ROMAY

PRODUITS SUISSES

CEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11° Tél.: 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

Lyon

11° Congrès de l'Union des Suisses de France

Placées sous la présidence d'honneur de M. Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse en France, les assises du 11° congrès des Suisses de France se sont déroulées à Lyon les 3 et 4 mai sous la présidence de M. Paul Gruaz.

Dès l'ouverture du Congrès qui s'est déroulé dans un climat empreint de dignité et de compréhension mutuelle, MM. Dreyer et Vaucher, membres de la Commission des Suisses de ports détaillés de l'activité de ladite Commission, en particulier sur les problèmes de l'information, rapports qui ont été approuvés à l'unanimité.

Monsieur Schaer, membre de la Commission des Suisses de l'étranger a fait le point sur les projets de législature en rapport a v e c l'article constitutionnel 45 bis.

Cela a permis à M. Jaccard, délégué du Département politique fédéral d'apporter quelques précisions sur les travaux actuellement en cours, notamment en matière de taxe militaire, d'assistance et de droit de vote des Suisses de l'étranger.

Le Congrès s'est plu à reconnaître la parfaite concordance de vue entre les délégués des Sociétés suisses de France et les autorités fédérales sur les problèmes de la Cinquième Suisse. Les délégués des Sociétés suisses de l'arrondissement consulaire de Mulhouse s'étant spontanément offert -pour l'organisation du Congrès de l'Union des Suisses de France de 1970, l'assemblée, à l'unanimité, a applaudi à cette heureuse initiative.

**

Vu l'abondance des matières, nous publierons au fur et à mesure certains des discours prononcés à Lyon qui intéresseront chaque Suisse de France. Voici le texte de celui prononcé par M. Poggi, secrétaire de la Chambre de Commerce suisse de Lyon, concernant l'aide aux rapatriés.

Le problème des rapatriés

J'ai lu avec attention l'exposé du directeur du Secrétariat des Suisses de l'Etranger publié dans « Le Messager Suisse de France » d'avril sur le thème IV des études proposées aux Suisses de l'étranger au prochain Congrès de Montreux. Je vais me permettre de vous relire une partie de ce texte...

Il me semble que cet exposé présente une importante lacune. En effet, qu'est-ce qu'un rapatrié? J'en prends la définition dans le Grand Larousse: « Ramené dans sa patrie ». Ex.: prisonnier rapatrié; convoi de rapatriés.

Or, il n'est pas question, à mon avis, dans les lignes que je vous ai lues, des véritables rapatriés, c'est-à-dire de ceux qui, partis à l'étranger, avaient décidé d'y terminer leur carrière et qui ont été obligés, le plus souvent à la suite d'événements politiques imprévus, de rentrer au pays après avoir perdu outre leur situation matérielle, bien souvent la totalité ou une partie importante de leurs économies. Je vous propose donc d'étudier quelques-uns des problèmes que soulève la réintégration de ces rapatriés dans l'économie suisse.

En premier lieu, et pour mémoire, je citerai une attitude d'esprit que nous rencontrons trop souvent chez nos compatriotes et qui peut s'exprimer ainsi : « Qu'allaient-ils faire dans cette galère ? » Nous avons l'impression qu'on nous prend pour la cigale de la fable, à qui les sages fourmis, qui n'ont cessé d'amasser au logis, refusent l'aide demandée.

Bien souvent, les rapatriés dont



EPICERIE FINE

VERNETTE 8 PRADER

(Langwies-Grisons) S.A. au capital de 2000000 de F

CAFÉS THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine PARIS-14°

Tél. 783-04-47 734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

je vous parle avaient quitté la Suisse pendant la crise des années 30 et s'étaient établis outre-mer pour s'y faire une situation qu'ils ne pouvaient espérer trouver au pays.

C'est dire que, lorsqu'ils sont revenus en Suisse beaucoup d'entre eux avaient dépassé la cinquantaine et que c'est à partir de cet âge-là que les vrais problèmes de réintégration se posent.

Notre système économique libéral (et ce n'est pas une critique) ne semble en effet guère se prêter à l'intégration d'hommes d'âge mûr que de nombreuses années passées hors du pays ont, il faut bien le dire, transformés dans une certaine mesure.

Rien n'avait en effet été prévu pour leur faciliter une réadaptation naturellement difficile et c'est pourquoi je vais me permettre de faire quelques suggestions pour le cas où l'avenir, et je ne le souhaite pas, obligerait un certain nombre de nos compatriotes à un retour aussi brusque qu'imprévu.

Tout d'abord, il faudrait procéder à un recensement systématique de ces rapatriés de manière à les classer suivant leur formation, leurs compétences et leurs possibilités. Un office de placement organisé dans ce but pourrait permettre à certains d'être recasés facilement.

Pour d'autres, il pourrait être nécessaire de leur permettre de s'adapter aux besoins de l'économie de notre pays en créant, comme cela a été fait en France, des centres de formation professionnelle pour adultes, qui leur ouvriraient des débouchés dans les secteurs où la Suisse a besoin de recourir à la main d'œuvre étrangère.

Pour les commerçants et industriels, un système de prêts pourrait être étudié afin de leur permettre de reprendre une activité dans leur spécialité.

Enfin, pour tous, devraient être poursuivis et menés à bien les efforts déjà entrepris par la Commission des Suisses de l'étranger au sujet de leur prise en charge par les Caisses d'assurance maladie, quel que soit leur âge.

En terminant, je rappellerai la triste situation des retraités qui sont privés de revenus cependant bien gagnés, du fait des décisions unilatérales de certains pays. Ceux-là n'ont malheureusement pas le temps d'attendre et je me fais leur interprète auprès des hautes autorités du Département politique qui sont ici pour que tout soit fait en vue de trouver une solution rapide et équitable à leurs problèmes.

Marseille et Sud-Est

Communiqué de la Chambre de Commerce Suisse en France

La section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de commerce suisse en France a tenu mercredi 30 avril 1969 sa 48° assemblée générale en présence de nombreuses personnalités. Les activités de la section ont été énumérées dans le rapport présenté par le président Stamm qui a fait ressortir, en particulier, la faiblesse des chiffres du transit suisse par Marseille tout en reconnaissant que les perspectives dans un avenir relativement proche devraient être meilleures.

Au terme de son deuxième mandat, M. Stamm a présenté à l'assemblée le nouveau président élu par le comité de la section en la personne de M. Jean-Claude Rey.

Ce dernier, après avoir rendu h o m m a g e à l'œuvre de M. Stamm a demandé à celuici d'accepter la présidence d'honneur de la section.

M. J.-L. Gilleron, président cen-



tral de la Chambre de commerce suisse à Paris, après avoir renouvelé à M. Stamm ses remerciement, a présenté ses vœux de réussite à M. Rey et à son équipe.

Il a excusé M. Robert-Tissot, directeur général de la Chambre, retenu à Paris pour maladie. Dans son intervention, le président Gillieron a fait état plus particulièrement de trois problèmes qui préoccupent actuellement la Chambre :

— Le premier concerne les liaisons routières entre la France et la Suisse qui sont insuffisantes. Il souhaite que grâce aux efforts de M. Chalandon, ministre de l'Equipement, un premier tronçon Chamonix-Genève puisse se réaliser assez rapidement avec le concours de financements d'origine suisse. La suite logique de ce premier tronçon devrait alors pouvoir être envisagée par un prolongement vers Pont-d'Ain, Lyon et Mâcon. Seraient ainsi réalisées

DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20° Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie optique - radio - électronique... les liaisons avec l'axe routier français Nord-Sud et les systèmes autoroutiers suisses et allemands, voire italiens (avec la réalisation de l'axe Lyon-Chambéry, Fréjus-Turin).

— Le deuxième concerne la convention de double imposition franco - suisse qui, sous sa forme actuelle, freine considérablement les investissements suisses en France. Le président Gillieron estime qu'il serait au contraire plus utile de tenter d'attirer les capitaux suisses plutôt que de les refouler.

— Enfin, furent évoquées les manifestations organisées par la Chambre de commerce suisse à Paris en novembre 1968 à l'occasion de son cinquantenaire.

Le président du patronat français, M. Huvelin, avait suggéré à cette occasion qu'une liaison permanente soit établie entre les organisation faîtières de l'industrie française et de l'industrie suisse. Cette liaison est en voie de création et la Chambre de commerce suisse en France s'efforcera d'en faciliter le fonctionnement.

Pour terminer son exposé, M. Gillieron, dans une rapide analyse de la situation économique française estime que l'une des solutions pour sortir des difficultés actuelles est le développement rapide de l'industrie française. Ce développement pourrait être facilité par l'apport de capitaux étrangers, et en particulier, par ceux en provenance de Suisse, réservoir naturel de l'Europe, qui est par essence libérale et de ce fait écarte toutes craintes qui pourraient être formulées.

La réunion s'est terminée par une réception au cours de laquelle les membres de la Chambre et leurs invités ont eu l'occasion d'échanges utiles et agréables.

Rhône-Alpes et Centre

49° Assemblée générale de la Chambre de Commerce Suisse en France

Une brillante et nombreuse assistance a participé à la 49° Assemblée générale de la section Rhône-Alpes et Centre de la Chambre de commerce suisse en France qui vient de se tenir à Lyon, sous la présidence de M. Xavier de Boccard et en présence de M. René Cuttat, consul général de Suisse dans cette ville, et de M. Bernard de Muller, vice-président de la Chambre de commerce suisse en France à Paris.

Présentant le rapport annuel, le président de Boccard commenta les chiffres des échanges franco-suisses, relevant que la France est le deuxième fournisseur de la Suisse et son quatrième client. Il exposa ensuite en détail les activités de la section et conclut que la légère progression des échanges entre nos deux pays, obtenue en 1968 malgré les événements de maijuin, était le résultat d'une lonque tradition eet d'une amitié durable qui sont les meilleurs garants de nos relations futures.

M. Cuttat, consul général, insista sur l'importance des services rendus par la Chambre de commerce suisse en France

CELIO

200, boulevard Voltaire
PARIS-XI°
Tél.: ROQuette 62-20

Devis gratuit
Travail soigné

et sur les résultats éminemment productifs de cette activité.

M. Bernard de Muller, viceprésident de la compagnie, aborda ensuite le problème des liaisons routières et annonça que des contacts avaient été pris avec M. Chalandon, ce dernier ayant admis le principe du financement privé de certaines autoroutes. Il précisa qu'une action était en cours pour établir le plan de financement de la liaison Chamonix-Genève. Par contre, il semble difficile que la ligne aérienne Lyon-Genève puisse être réalisée avant la mise en service de l'aéroport international de Satolas.

En fin de séance, plusieurs membres de la Chambre de commerce suisse firent part de leurs doléances sur la manière dont s'exerce le contrôle douanier français vis-à-vis particulièrement des Suisses résidant en France.

Pour conclure, M. de Boccard rappela que l'année prochaine sera célébré le 50° anniversaire de la section Rhône-Alpes et Centre et qu'à cette occasion des manifestations particulièrement importantes étaient prévues.

Après un dîner servi à la Maison Suisse, l'assistance entendit un exposé de M. Arnold Kaufmann, professeur à l'Institut polytechnique de Grenoble, sur : « Les cadres et la révolution informatique ». Le conférencier, considéré comme le père de la recherche opérationnelle en France, intéressa au plus haut point son auditoire en montrant tout le progrès réalisable si les utilisateurs d'ordinateurs savent se recycler au fur et à mesure des possibilités nouvelles. Par contre, il ouvrit une perspective assez effrayante si, la paresse intellectuelle aidant, venait à se créer « un monde de soushommes dans un univers de super-machines ».